

sement employées à l'enseignement catéchistique, et non à confesser les enfants et à les préparer à la communion.

Formeront l'auditoire obligé de ces catéchismes tous les enfants communiant qui n'ont pas encore subi avec succès l'examen final. On s'efforcera d'y amener aussi les enfants plus âgés, surtout pendant l'année qui suit leur communion solennelle. Si les catéchismes se font le dimanche, il faudra y inviter fortement les grandes personnes.

Jusqu'à nouvel ordre, on se servira, pour ces catéchismes, du manuel actuellement en usage et approuvé pour la province ecclésiastique.

*b) Catéchisme préparatoire à l'examen final.* — Chaque année, à l'époque fixée dans le passé pour les catéchismes de première communion, le curé devra appeler tous les enfants qu'il jugera suffisamment préparés, et leur donner des leçons spéciales sur l'ensemble des vérités contenues dans le catéchisme. Cet enseignement durera quatre semaines consécutives, et il faudra y employer au moins quatre-vingts heures en tout. Il tiendra lieu du catéchisme qu'on avait l'habitude de faire pour préparer la première communion. Pour y être admis, les enfants devront avoir au moins dix ans révolus. Dans ces limites, on tiendra compte du degré de science de l'enfant plutôt que de son âge.

*c) Examen final.* — A la fin de ces leçons de catéchisme, et comme sanction pratique, on fera subir aux enfants un examen sérieux sur le catéchisme. Cet examen devra permettre au curé de constater si les enfants possèdent bien l'instruction religieuse nécessaire à un adulte pour gouverner sa vie dans la voie des commandements.

A tous ceux qui auront fait preuve d'une science suffisante le curé remettra un certificat signé de sa main, attestant que le porteur a subi son examen final avec succès, et le déclarant apte à être admis dans la catégorie des fidèles adultes.

Une formule uniforme, obligatoire dans tout le diocèse, sera préparée pour ces certificats. En attendant, et pour cette année, MM. les curés pourront se servir de la forme et de la rédaction qu'ils voudront.

Il conviendra d'insister sur le caractère obligatoire de